

Tarification de l'eau et de l'assainissement collectif - REAAM - Année 2024, 2e Semestre

Communes disposant de compteurs abonnés - facturation au réel :

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/m3 Base 120 m3/an	REDEVANCE PRELEVEMENT DE L'EAU € HT/m3	REDEVANCE LUTTE CONTRE LA POLLUTION € HT/m3	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/m3	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m3 Base 120 m3/an	REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX € HT/m3	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m3
AIGLUN			SIEVI			1,7131	0,16	0,19	2,0604
ASCROS	2,9722	0,19	0,29	0,19	3,6420	1,3003	0,16	0,15	1,6064
BEUIL	1,5377	0,19	0,29	0,11	2,1287	1,7750	0,16	0,19	2,1285
CUEBRIS			SIEVI			1,3003	0,16	0,15	1,6064
LA PENNE	2,9722	0,19	0,29	0,19	3,6420	1,3003	0,16	0,15	1,6064
MALAUSSENE	2,1156	0,19	0,29	0,14	2,7384	1,3003	0,16	0,15	1,6064
MASSOINS	2,5181	0,19	0,29	0,16	3,1630	1,5893	0,16	0,17	1,9242
PEONE-VALBERG		REAAM (DSP) : service délégué à SUEZ France				1,6512	0,16	0,18	1,9923
PIERREFEU		SIEVI			1,6202	0,16	0,18	1,9583	
PUGET-ROSTANG	1,9402	0,19	0,29	0,13	2,5533	1,3003	0,16	0,15	1,6064
PUGET-THÉNIERS - T2	1,8782	0,19	0,29	0,13	2,4879	1,7647	0,16	0,19	2,1172
REVEST-LES-ROCHES			SIEVI			1,4758	0,16	0,16	1,7993
RIGAUD	1,6409	0,19	0,29	0,12	2,2375	1,4758	0,16	0,16	1,7993
ROQUESTERON			SIEVI			1,5790	0,16	0,17	1,9129
SAINT-ANTONIN	2,9722	0,19	0,29	0,19	3,6420	1,3003	0,16	0,15	1,6064
SAINT-PIERRE	3,3024	0,19	0,29	0,21	3,9904	1,0320	0,16	0,12	1,3112
SALLAGRIFFON	2,3633	0,19	0,29	0,16	2,9997	1,3003	0,16	0,15	1,6064
SAUSSES (04) - T3	1,7338	0,19	0,29	0,12	2,3355	1,5377	0,16	0,17	1,8674
SIGALE		SIEVI				1,3003	0,16	0,15	1,6064
TOUET-SUR-VAR	1,4242	0,19	0,29	0,10	2,0089	1,3003	0,16	0,15	1,6064
TOURETTE-DU-CHÂTEAU		SIEVI				1,4758	0,16	0,16	1,7993
VILLARS-SUR-VAR	1,6718	0,19	0,29	0,12	2,2702	1,3416	0,16	0,15	1,6518

Communes ne disposant pas de compteurs abonnés :

application d'un forfait volumétrique selon <u>l'Arrêté Préfectoral du 26/09/1994</u> relatif au régime exceptionnel de tarification de l'eau

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/m3	REDEVANCE PRELEVEMENT EAU € HT/m3	REDEVANCE LUTTE CONTRE LA POLLUTION € HT/m3	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/m3	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m3	REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX € HT/m3	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m3
AUVARE 115 m3/an	1,3622	0,19	0,29	0,10	1,9436	1,3003	0,16	0,15	1,6064
BRAUX 92 m3/an	1,3622	0,19	0,29	0,10	1,9436	1,3003	0,16	0,15	1,6064
CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES 115 m3/an	1,3622	0,19	0,29	0,10	1,9436	1,3003	0,16	0,15	1,6064
DALUIS 115 m3/an	1,5480	0,19	0,29	0,11	2,1395	1,3003	0,16	0,15	1,6064
ENTRAUNES 115 m3/an	1,3622	0,19	0,29	0,10	1,9436	1,3003	0,16	0,15	1,6064
GUILLAUMES 115 m3/an poste supplémentaire eau : 42 m3/an poste supplémentaire assainiss coll : 32 m3/an	1,3622	0,19	0,29	0,10	1,9436	1,3003	0,16	0,15	1,6064
LA-CROIX-SUR-ROUDOULE 115 m3/an	1,3622	0,19	0,29	0,10	1,9436	1,3003	0,16	0,15	1,6064
LIEUCHE 115 m3/an	1,3622	0,19	0,29	0,10	1,9436	1,3003	0,16	0,15	1,6064
PIERLAS 115 m3/an	1,3622	0,19	0,29	0,10	1,9436	1,3003	0,16	0,15	1,6064
SAINT LEGER 115 m3/an	1,6099	0,19	0,29	0,11	2,2049	1,3003	0,16	0,15	1,6064
SAINT MARTIN-D'ENTRAUNES 92 m3/an	1,9195	0,19	0,29	0,13	2,5315	1,3003	0,16	0,15	1,6064
SAUZE 115 m3/an	1,7234	0,19	0,29	0,12	2,3246	1,3003	0,16	0,15	1,6064
THIERY 80 ou 92 m3/an	1,3622	0,19	0,29	0,10	1,9436	1,3003	0,16	0,15	1,6064
TOUDON 92 m3/an	1,6099	0,19	0,29	0,11	2,2049	1,3003	0,16	0,15	1,6064
UBRAYE 80 m3/an	1,4861	0,19	0,29	0,11	2,0742	1,1971	0,16	0,14	1,4928
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES 115 m3/an	1,3622	0,19	0,29	0,10	1,9436	1,3003	0,16	0,15	1,6064

Tarification de l'eau et de l'assainissement collectif - REAAM - Année 2024, 2er Semestre

Achat d'eau en gros à RECB (desserte en eau de Sallagriffon)					
part fixe annuelle	4 212 € HT				
<i>part variable ÉTÉ (du 01.05 au 30.09)</i> 0.83 € HT /m3					
part variable HIVER (du 01.10 au 30.04)	0.68 € HT /m3				

TARIFICATION DE L'EAU BRUTE						
Communes avec compteurs : au réel (€ HT/m3)	1,44 €					
dont un Abonnement annuel (€ HT)	69,35 €					
dont une part variable par m3 (€ HT)	0,867 €					
Communes sans compteurs : au forfait (90 m3/an) - € HT/an	130 €					
Si l'abonné est raccordé à l'assainissement collectif public	Application du tarif en vigueur					

DSP SUEZ - EAU POTABLE - Périmètre PEONE-GUILLAUMES-VALBERG						
PEONE-VALBERG	Part REAAM _ EAU - part fixe (€ HT/an)	26,76 €				
PEONE-VALDERG	Part REAAM _ EAU - part de consommation (€ HT/m3)	0,088 €				

Tarifications particulières appliquées sur le périmètre de la REAAM lors de manifestations

Concernant aussi bien l'abonnement, la location du compteur et la facturation de la consommation d'eau, il sera appliqué la tarification en vigueur de la commune sur laquelle a lieu la manifestation. De plus, la pose du compteur nécessitera l'intervention d'un agent de la REAAM : cette intervention sera facturée aux tarifs en vigueur de la régie. Enfin, s'il devait y avoir des travaux de branchement à réaliser, la facturation sera établie avec l'application des tarifs en vigueur et du taux horaire régie (dans le cas de travaux en régie) ou d'un devis entreprise (si intervention d'une entreprise sollicitée par la REAAM).

Application des abonnements pour les logements collectifs non individualisés

L'abonnement ou le forfait est dû par Unité de Logement (UL). Chaque habitation individuelle ou local d'activité non domestique est considéré comme une Unité de Logement. Dans les immeubles collectifs ou les résidences comportant plusieurs logements (appartements, maisons, villas, locaux professionnels) ne bénéficiant pas de l'individualisation et alimentés par un ou plusieurs compteurs généraux, chaque logement est considéré comme une Unité de Logement et se verra donc appliquer un abonnement, sur la base tarifaire en vigueur d'un abonnement, et selon le diamètre compteur concerné.

Tarification agricole : appliquée aux professionnels inscrits à la MSA sur le périmètre de la REAAM (hors SIEVI) Disposant obligatoirement d'un branchement spécifique, distinct du compteur domestique

Sur les communes de La Penne, St Antonin et Ascros

Part fixe annuelle € HT	141,38	part variable € HT/m3	1,228	prix unique
Sur les autres communes de la REAAM				
Dort five annualla & UT	F0 F7	part variable Tranche 1 (0 à 300 m3) - €HT/m3		0,630
Part fixe annuelle € HT	50,57	part variable Tranche 2 (> 300	0 m3) - € HT/m3	0,949

Location-vérification-entretien de compteur (appliquée sur branchements domestiques et agricoles) - € HT						
Pour un compteur de diamètre 15 ou 20 mm						
Frais annuels de location supplémentaires : compteur de 30 ou 40 mm	63,47					
Frais de location supplémentaires : compteur de 50 ou 60 mm	136,74					
Frais de location supplémentaires : compteur 60 mm à 100 mm	168,73					

Redevances - Organismes publics - AGENCE DE L'EAU RMC (2019-2024	Redevances - Organismes publics - AGENCE DE L'EAU RMC (2019-2024)				
Redevance pour prélèvement d'eau	0.19 €/m³				
Lutte contre la pollution domestique	0.29 € /m ³				
Modernisation des réseaux de collecte	0.16 € /m ³				

TAXE A LA VALEUR AJOUTEE (TVA)					
Eau potable	5,50%				
Assainissement	10,00%				

FRAIS DE PENALITE DE RELANCE POUR FACTURE IMPAYEE				
Par courrier de relance	11,00 €			

Décomposition des prix de l'eau et de l'assainissement pour les communes facturées au réel (disposant de compteurs abonnés) - 2e Semestre 2024

ANNEE 2024 - S2	EAU				ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
REAAM	Facture 120 m3 € HT	Abonnement € HT/an	Location compteur 15 mm	Part variable € HT/m3	Facture 120 m3 € HT	Abonnement € HT/an	Part variable € HT/m3
AIGLUN		SIEVI			205,57	82,23	1,0279
ASCROS	356,66	131,83	10,84	1,7833	156,04	62,42	0,7802
BEUIL	184,52	62,97	10,84	0,9226	213,00	85,20	1,0650
CUEBRIS		SIEVI			156,04	62,42	0,7802
LA PENNE	356,66	131,83	10,84	1,7833	156,04	62,42	0,7802
MALAUSSENE	253,87	90,71	10,84	1,2694	156,04	62,42	0,7802
MASSOINS	302,17	110,03	10,84	1,5108	190,71	76,29	0,9536
PEONE - VALBERG	REAAM DSP SUEZ				198,14	79,26	0,9907
PIERREFEU		SIEVI			194,43	77,77	0,9721
PUGET-ROSTANG	232,82	82,29	10,84	1,1641	156,04	62,42	0,7802
PUGET-THÉNIERS - T2	225,39	47,43	42,72	1,1269	211,77	84,71	1,0588
REVEST-LES-ROCHES		SIEVI			177,09	70,84	0,8855
RIGAUD	196,91	67,93	10,84	0,9845	177,09	70,84	0,8855
ROQUESTERON		SIEVI			189,48	75,79	0,9474
SAINT-ANTONIN	356,66	131,83	10,84	1,7833	156,04	62,42	0,7802
SAINT-PIERRE	396,29	147,68	10,84	1,9814	123,84	49,54	0,6192
SALLAGRIFFON	283,59	102,60	10,84	1,4249	156,04	62,42	0,7802
SAUSSES (04) - T3	208,05	72,38	10,84	1,0472	184,52	73,81	0,9226
SIGALE		SIEVI			156,04	62,42	0,7802
TOUET-SUR-VAR	170,90	57,52	10,84	0,8545	156,04	62,42	0,7802
TOURETTE-DU-CHÂTEAU		SIEVI			177,09	70,84	0,8855
VILLARS-SUR-VAR	200,62	69,41	10,84	1,0031	160,99	64,40	0,8050

<u>Communes facturées avec application de tranches de consommation</u> : 2e Semestre 2024

1° - Commune de Sausses

EAU	€ HT/m3
T 1:0 à 10 m3	2,4046
T2:11 à 70 m3	0,6875
T3:>70 m3	1,2074
Prix moyen	1,0472

ASSAINISSEMENT	€ HT/m3
T 1:0 à 10 m3	2,1053
T2:11 à 70 m3	0,6192
T3:>70 m3	1,0630
Prix moyen	0,9279

2° - Commune de Puget-Théniers

EAU	€ HT/m3
T 1:0 à 28 m3	0,4747
T2:>28 m3	1,3254
Prix moyen	1,1269 €



Tarification de l'eau et de l'assainissement collectif de PUGET-THENIERS - Année 2024, 2e semestre

Droit de Location Compteur Eau par semestre (€ HT)	
Compteur de 15 à 20 mm	21,36
Compteur de 30 mm	49,70
Compteur de 40 mm	73,51
Compteur de 50 mm	97,04
Compteur de 60 mm	169,85
Compteur de 100 mm	180,33

Part fixe appliquée par semestre (€ HT)	Eau	Assainissement
Compteur de 15 à 20 mm	23,72	42,35
Compteur de 30 mm	26,58	48,55
Compteur de 40 mm	34,56	63,12
Compteur de 50 mm	47,84	75,17
Compteur de 60 mm	51,54	80,54
Compteur de 100 mm	85,59	96,64

L'abonnement appliqué aux groupements de logements desservis par un seul compteur sera facturé selon le nombre de logements (unités de logement). Chaque logement est considéré comme une Unité de Logement et se verra donc appliquer un abonnement, sur la base tarifaire en vigueur d'un abonnement, et selon le diamètre concerné.

Parts variables de l'eau et de l'assainissement (€ HT/m3 ou € HT/an)	
Les 14 premiers m3 d'eau (par semestre)	0,475 €
Au-delà de 14 m3 d'eau	1,325 €
Prix du m3 d'eau rejeté dans l'assainissement	1,059 €
Tarif spécifique Abattoir pour l'assainissement	5,872 €
Forfait assainissement annuel pour les usagers disposant de leur propre ressource en eau : 130 m3/an	138 €



Tarification des services spécifiques d'EAU POTABLE - 2e semestre 2024

Tarifs en € TTC

Ouverture/fermeture d'un branchement à la demande de l'abonné	
Fermeture/remise en eau du branchement sans pose-dépose de compteur	50,00 €
Fermeture du branchement avec dépose de compteur	89,00 €
Remise en eau avec pose de compteur	89,00 €
Pose initiale de compteur sur branchement neuf ou existant ou changement de compteur dégradé ou gelé (main d'œuvre et fourniture)	132,00 €
Relevé de compteur à la demande de l'abonné	50,00€
Jaugeage de compteur à la demande de l'abonné (sauf si le compteur est défectueux)	89,00€
Création d'un raccordement au réseau d'eau (travaux, fourniture, occupation et réfection des chaussées et trottoirs)	sur devis
L'accord entre la régie et l'abonné se fera sur présentation d'un devis établi par la régie : le paiement total (100%) sera demandé avant démarrage des trava	ux
Contrôle sur site d'un raccordement au réseau d'eau, à la demande d'un usager ou dans le cadre d'une vente immobilière	93,00 €
Frais de recouvrement dans le cas d'une facture impayée	
Frais de gestion liés aux relances	56,00 €
Intervention pour fermeture du branchement	89,00 €
Intervention pour remise en eau complète	89,00€
Le cas échéant, intervention pour pose d'un limitateur de débit	89,00€
Frais de pénalités liés au non respect du règlement de l'eau potable de la Régie	110,00€
Prise d'eau frauduleuse (en plus de la consommation d'eau qui sera facturée)	552,00 €
Utilisation d'appareils interdits	110,00€
Manœuvre non autorisée de robinets/vannes sur le réseau	110,00€
Retour d'eau dans le réseau public	110,00€
Demande abusive d'ouverture/fermeture de vannes de branchement ou de souscription/résiliation de contrat	265,00 €
Taux de rémunération pour la réalisation de travaux en régie pour le compte de tiers	
Taux journalier - hors astreintes	331,00 €
Taux horaire - hors astreintes	47,00 €
Taux horaire - en astreintes soirs, week-ends et jours fériés	99,00€
Forfait de rémunération pour la gestion d'un dossier de raccordement à l'eau - montant travaux < 2000 € HT	199,00€
Taux de rémunération pour la gestion d'un dossier de raccordement à l'eau - montant travaux > 2000 € HT (plafonné à 15 000 € HT)	10%
Forfait de souscription/résiliation d'un contrat pour la gestion administrative du dossier et le suivi des mutations	27,00 €
Mise à disposition d'une citerne (6 m3) avec chauffeur et prestation de livraison d'eau	
Forfait journée hors astreintes	929,00€
Forfait demi-journée hors astreintes	526,00€
Taux de majoration en astreintes de soirs (après17h00), week-ends et jours fériés	50%



Tarification des services spécifiques d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC) - 1er semestre 2024

Tarifs en € TTC

Tarifications de dépotage sur la STEP de Puget Théniers (prix au m³)	
Réception et traitement des matières de vidange	38,00 €
Réception et traitement de boues liquides issues de l'ANC	
Réception et traitement des graisses issues de l'activité de commerces et collectivités	56,00 €
Réception et traitement des graisses issues de l'activité industrielle agroalimentaire	66,00 €
Travaux de branchement particulier (travaux, fourniture, occupation et réfection des chaussées et trottoirs)	
L'accord entre la régie et l'abonné se fera sur présentation d'un devis établi par la régie (le paiement total (100%) sera demandé avant démai	rrage des travaux)
PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : domestique ou assimilée domestique => forfait jusqu'à 15 m2	155,00 €
PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : domestique ou assimilée domestique => taux/m2 pour les surfaces > 15 m2	16,00 €
Contrôle sur site d'un raccordement au réseau d'assainissement, à la demande d'un usager ou dans le cadre d'une vente immobilière	93,00 €
Forfait pour la mise à disposition et l'utilisation d'un hydrocureur par la régie en partie privative de réseau d'assainissement	132,00 €
Forfait de rémunération pour la gestion d'un dossier de raccordement à l'assainissement - montant travaux < 2000 € HT	199,00 €
Taux de rémunération pour la gestion d'un dossier de raccordement à l'assainissement - montant travaux > 2000 € HT (plafonné à 15 000 € HT)	10%
Forfait de souscription/résiliation d'un contrat pour la gestion administrative du dossier et le suivi des mutations	27,00 €
Taux de rémunération pour la réalisation de travaux en régie pour le compte de tiers	
Taux journalier - hors astreintes	331,00 €
Taux horaire - hors astreintes	47,00 €
Taux horaire - en astreintes soirs, week-ends et jours fériés	99,00€

Tarification des prestations d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) - 1er semestre 2024

155,00 €	Contrôle / diagnostic de l'existant
155,00 €	Contrôle d'entretien de l'existant
221,00 €	Contrôle de conception du neuf
166,00 €	Contrôle de réalisation du neuf
66,00 €	Contre-visite de contrôle d'exécution
66,00 €	Forfait de déplacement supplémentaire pour contrôle (1)
The DEAAM and a surrement of the management of the second	(4)

(1) en cas d'absence non justifiée et non excusée de l'usager (la possibilité de déplacement du contrôle lui étant offerte dans la lettre de rdv envoyée 30 jours avant) ; en cas d'absence à un rdv fixé par la REAAM suite au report du premier rdv ou en cas de report abusif des rdv fixés par le SPANC ; en cas de refus d'accès à l'agent de contrôle : le contrôle sera automatiquement facturé à l'usager. Les articles L 1331-11 et L 1331-8 du code de la Santé Publique permettent, de plus, de majorer le coût du contrôle jusqu'à hauteur de 100 %.

Prestation générale : Frais de relance simple en cas d'impayé sur une facture d'assainissement collectif ou non collectif	56,00 €
---	---------